Nantes Université

1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON



DCE

N02 - NOTICE SECURITE

juillet 2026

Bureau de contrôle:

Bureau Veritas

Pierrick THIBOUT <pierrick.thibout@bureauveritas.com>

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

ATAE

12 Av. Jules Vernes – 44 230 Saint Sebastien sur Loire
frouille@atae.fr

Equipe de Maitrise d'Œuvre:

ABBA - Atelier Baste Batlle Architectes

16 rue Lally Tollendal - 75019 Paris
tel: 01 83 81 44 50 / Mail: Atelier@abba.archi

Claire Archimbaud Architecte

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / agence@claire-archimbaud.fr

CCE Associés

256 bis route de Coulonges 79000 Niort
tel 05 49 73 43 75 / contact@cce-associes.fr

BA BOIS

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

CLIMAT CONSEIL

10 route de la Torchaise 86580 Vouneuil Sous Biard
05 49 03 18 42 / secretariat@climat-conseil.com

SITEA

4 rue de la Palenne 17139 Dompierre-sur-Mer
tel: 05 46 34 13 24 / nantes@siteaconseil.fr

GANTHA

12 boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers
tel: 05 49 46 24 01 / contact@gantha.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET 3
RÉGLEMENTATION APPLICABLE 3
EFFECTIFS 3
CLASSEMENT 3
CONCEPTION ET DESSERTE 3
ISOLEMENT AUX TIERS 3
DÉGAGEMENTS – ÉVACUATION – Article PE11 4
RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES 4
DÉSENFUMAGE 4
LOCAUX À RISQUES PARTICULIERS 4
ÉLECTRICITÉ – ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ 4
SYSTÈME D'ALARME – ALERTE 5
BÂTIMENTS EXISTANTS 5
ANNEXES GRAPHIQUE 5

- Plan de situation 6
- Plan masse 7
- Plan du rez de chaussé 8
- Plan R+1 9

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet est situé à La Roche-sur-Yon (85000), parcelle cadastrale n°000 HK 61.
Il se trouve en contrebas du boulevard Gaston Defferre et est accessible depuis la desserte de la salle sportive de la Courtaisière.
Il s'agit de la démolition partielle de bâtiments modulaires existants et la construction d'un bâtiment neuf destiné à accueillir des activités sportives universitaires.
Au rez-de-chaussée :

- une salle de musculation de 150 m² (hauteur sous plafond > 3 m),
- des annexes comprenant rangements, vestiaires, sanitaires et locaux techniques.

Au premier étage (R+1) :

- une salle de danse de 327 m² (hauteur sous plafond > 4 m),
- des espaces de rangement.

Des espaces de rangement seront ouverts et accessibles depuis les aires d'activité.

Les locaux techniques seront regroupés et comprendront : local technique recevant les équipements hydrauliques pour le chauffage et la CTA (à voir), centrale de traitement d'air (CTA, local ménage et placard TGBT.

Le plancher bas du niveau le plus haut se situe à moins de 8 mètres de hauteur.
Aucun local à sommeil n'est prévu.

Des panneaux photovoltaïques sont implantés sur la toiture. L'onduleur sera implanté sur la toiture intermédiaire.

RÉGLEMENTATION APPLICABLE

La sécurité incendie respecte l'**arrêté du 25 juin 1980** modifié (dispositions générales ERP).
Elle respecte l'**arrêté du 4 juin 1982** modifié (dispositions particulières **type X**).
Elle respecte l'**arrêté du 22 juin 1991** modifié (**5e catégorie**).
Les exigences du **CCH** s'appliquent. Vérifier les versions en vigueur à la date du dépôt

EFFECTIFS

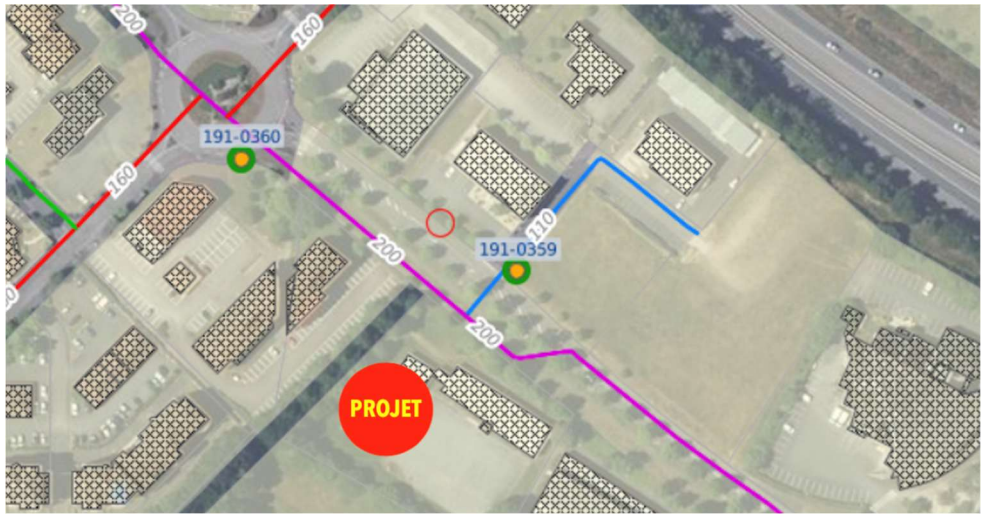
Sur déclaration du maitre d'ouvrage, l'effectif maximum de l'équipement sera répartie de la manière suivante :
– RDC → Salle de musculation 154 m² → **50 personnes**.
– R+1 → Salle de danse 327 m² → **100 personnes**.
– R+1 → Espace associatif 47 m² → **25 personnes**
Effectif global = 175 personnes

CLASSEMENT

L'établissement est de **type X** (établissement sportif couvert) et ponctuellement en type L pour l'espace associative en R+1.
L'effectif global est inférieur a 200 personnes
L'établissement est **pressenti en 5e catégorie**.

CONCEPTION ET DESSERTE

Le projet s'implante en contre bas du Boulevard Gaston Deffere il est accessible par **une voie engins depuis les parc de stationnement de la Salle de la courtaisière**.
Un poteau incendie est présent à moins de 150 m (PI 191-0359). Débit et pression de 60m3/h.



ISOLEMENT AUX TIERS

Le bâtiment est implanté à **plus de 8 m** de tout tiers.

DÉGAGEMENTS – ÉVACUATION – Article PE11

Le plancher accessible le plus haut est un R+1 inférieur à 8m du sol
Le bâtiment est desservi par deux escaliers. Un escalier principal non cloisonné non désenfumé et un escalier de secours accessible depuis la salle de danse et permettant d'offrir à cet espace un dégagement secondaire.

Locaux	Effectifs	Sorties réalisées	Unités de passages réalisées	Sorties réglementaires	Unités de passages réglementaires
Salle de musculation	50	2	4 UP	2	2 UP
Salle de danse	100	2	3 UP	2	2 UP
Salle associative	25	2	2 UP	2	2 UP

La **salle de musculation (50 pers.)** dispose de **1 sortie + 1 dégagement accessoire.**
La **salle de danse (100 pers.)** dispose de **2 sorties** séparées de 10m l'une de l'autre.
L'espace associatif dispose de **2 sorties de chacune 1Up** séparées de 9m l'une de l'autre.
Le **R+1** est desservi par **2 escaliers**, **1 UP** chacun **au minimum**.
La **largeur cumulée** à fournir est **2 UP** pour chaque salle.
La **distance à parcourir** jusqu'à un escalier est **≤ 40 m** en étage
Les portes donnant sur l'extérieur doivent s'ouvrir dans le sens de l'évacuation.

Pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite à l'étage, nous considérons que l'équipement accueille un public sportif permettant l**e recours à l'aide humaine**.

RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

La dalle haute et les élévations du RDC sont prévu en béton armé.
La toiture est prévue en charpente bois.

DÉSENFUMAGE

La **salle de musculation (RDC, 150m²)** n'est **pas désenfumée**.
La salle de danse (R+1, 327m2) dont la hauteur sous plafond est supérieure à 4m **n'est pas désenfumée.**
Les **locaux techniques** reçoivent une **ventilati**on selon usage

LOCAUX À RISQUES PARTICULIERS

Les **espaces de rangements sont ouverts** sur les salles ne sont **pas des locaux à risques** (art. X10)..
Le local technique recevant les équipements hydrauliques pour le chauffage et la CTA sera traitée en **local à risque courant. Il est prévu pour le projet la mise en place d'une PAC Air/Eau au R290 permettant d'assurer les besoins en chauffage du projet.**
Les **locaux ménage** sont traités en **risque courant.**

ÉLECTRICITÉ – ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Les installations électriques sont **conformes à la NF C 15-100 dans un placard TGBT au RDC**.
L'**éclairage de sécurité** respecte **EC 7 à EC 15** (BAES SATI et blocs d'ambiance normalisés dans circulations, salles et escaliers). Les locaux électriques disposent d'**extincteurs CO_2**.

Installation photovoltaïque – conformité IT PV

Des panneaux photovoltaïques sont implantés sur la toiture. L'onduleur sera implanté sur la toiture intermédiaire.

La réalisation de ces panneaux et l'installation électrique qui les dessert seront conformes aux dispositions réglementaires, guide de conception et avis de la CCS émis à ce sujet, soit pour l'essentiel :

• L'instruction Technique visée par la Commission Centrale de Sécurité au terme du point 4.4 de son PV du 07 février 2013.

• Le guide pratique UTE C 15- 712-1 de juillet 2013 intitulé « Installations Photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution ».

MOYENS DE SECOURS

Des **extincteurs à eau 6 L** sont répartis à raison d'**1 appareil / 200 m²** (distance ≤ 15 m).
Des **extincteurs spécifiques** complètent selon les risques (CO_2, poudre si besoin).
Les **plans et consignes** sont affichés à chaque entrée et à chaque niveau (MS 47).
L'**avis de sécurité** est affiché et tenu à jour.

Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers (MS 41 à MS 44)

Un plan schématique sera apposé à chaque entrée du bâtiment selon les dispositions de l'article MS 41.

SYSTÈME D'ALARME – ALERTE

L'**alarme** est de **type 2b**. Les cabines et sanitaires disposent de flashs. (MS 61 à MS 67)
L'**alerte** est assurée par **téléphone urbain** ou moyen équivalent. (MS 70)

BÂTIMENTS EXISTANTS

Le bâtiment existant conservé après travaux ne fait pas l'objet d'intervention spécifique dans le cadre du présent permis de construire.
À ce titre, ses dispositions actuelles sont maintenues, notamment en ce qui concerne les dégagements et les conditions d'évacuation des occupants, qui restent inchangés.
Les systèmes de sécurité incendie existants, et le système d'alarme, sont conservés en l'état.

ANNEXES GRAPHIQUE

- Plan de situation
- Plan masse
- Plan du rez de chaussé
- Plan R+1